

Certificat de Qualification Professionnelle

Créé en 2010, le « Certificat de Qualification Professionnelle animateur Péri-scolaire » permet de certifier les savoir-faire propres au métier d'animateur Péri-scolaire. Un CQP est un diplôme professionnel destiné à combler un vide : c'est le cas du CQP "animateur péri-scolaire" qui se positionne entre le Bafa et le BPJEPS, avec 217h en formation et 200h en entreprise.